

MAIRIE DE CAMBO-LES-BAINS

20260928-014

KANBOKO HERRIKO ETXEA

(Pyrénées-Atlantiques) 64250

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

OBJET / GAIA : Finances : décision modificative n° 1 du budget principal 2026.

DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 22 septembre 2026.

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra :	29
Nombre de présents / hor zirenak :	26
Nombre de votants / bozkatu dutenak :	29

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Peio ETXELEKU, Maire.

Etaient présents : M. Peio Etxeleku, Maire, Mme Emmanuelle Meynier, M. Iban Fortin, Mme Servane Etchegaray, M. Philippe Lautrou, adjoints, Mme Emilie Lafitte, Mme Maria Aristizabal, M. Jean-Paul Alaman, M. Esteban Garrastazu, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Pascal Bourguet, Mme Maud Gastigard, M. Patrick Larrebat, Mme Laetitia Sorhaitz, M. Eric Duphil, Mme Gabrielle Weise Hemery, M. Thierry Chaplain, Mme Arantxa Saint-Martin, M. Michel Falga, Mme Cathy Kranjcevic, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Rosalie Dupré, M. Pierre Rouquenelle, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Matthieu Haramboure, Mme Myriam Larroulet, M. Christian Devèze, conseillers municipaux.

Procurations : M. Matthieu Haramboure à Mme Emmanuelle Meynier, Mme Myriam Larroulet à M. Peio Etxeleku, M. Christian Deveze à M. Pierre Rouquenelle.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, M. Esteban Garrastazu est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint (art. L.2121-17 du CGCT), le Conseil municipal peut valablement délibérer.

M. le Maire expose au Conseil municipal :

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-11 et L. 2311-1 et suivants ;

VU la délibération n° 20260429-016 du 29 avril 2026 portant vote du budget primitif 2026 du budget principal ;

CONSIDÉRANT que les crédits votés à certains articles comptables du budget principal de la commune pour l'exercice 2026 sont insuffisants, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement ;

La décision modificative n° 1 s'équilibre en fonctionnement à 43 433 € et en investissement à 252 690 €, selon le détail suivant :

1 - Recettes de fonctionnement

Chap.	Article	Libellé	BP 2026	DM n° 1	Voté 2026
70	70878	Remboursement de frais par des tiers	0,00	16 752,00	16 752,00
731	73118	Autres contributions directes	0,00	13 749,00	13 749,00
74	74833	État - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	20 000,00	7 806,00	27 806,00
76	7688	Autres produits financiers	0,00	5 126,00	5 126,00
		TOTAL DM		43 433,00	

2 - Dépenses de fonctionnement

Chap.	Article	Libellé	BP 2026	DM n° 1	Voté 2026
011	63512	Taxes foncières	42 000,00	1 333,00	43 333,00
014	739116	Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU	117 855,00	5 215,00	123 070,00
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00	36 885,00	39 885,00
		TOTAL DM		43 433,00	

3 - Recettes d'investissement

Chap.	Article	Libellé	BP 2026	DM n° 1	Voté 2026
041	2115	Terrains bâtis	0,00	252 690,00	252 690,00
		TOTAL DM		252 690,00	

4 - Dépenses d'investissement

Chap.	Article	Libellé	BP 2026	DM n° 1	Voté 2026
041	21321	Immeubles de rapport	0,00	252 690,00	252 690,00
		TOTAL DM		252 690,00	

Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

ADOpte la décision modificative n° 1 du budget principal 2026 telle que présentée ci-dessus, qui s'équilibre en section de fonctionnement à 43 433 € et en section d'investissement à 252 690 €.

Résultat du vote :

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 7

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme.



Esteban GARRASTAZU

Saioiko idazkaria / Secrétaire de séance




Peio ETXELEKU

Kaiooko Auzapeza / Maire de Cambo-les-Bains